

B00358 - AGLCA

CABINET FECRA

BILAN ACTIF

	Net au 31/12/08	% bilan	Net au 31/12/07	% bilan
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements				
Frais de recherches & développement				
Concessions, brevets, licences, ...	127	0,03	2 123	0,46
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorp.en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	7 349	1,71	16 737	3,64
Instal. techn., matériel & outil. indust.	57 818	13,42	71 316	15,52
Autres	12 054	2,80	12 315	2,68
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobil. financières (2)				
Participations				
Créances ratt. à des participations				
Titres imm. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	77 348	17,95	102 492	22,31
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières prem. et autres approvision.	3 115	0,72	3 624	0,79
En-cours prod. (biens et services)(a)	440	0,10	2 640	0,57
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes			489	0,11
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés	122 664	28,46	94 410	20,55
Autres	121 036	28,08	152 966	33,29
Valeurs mobilières de placement	60 706	14,09		
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	36 439	8,45	87 023	18,94
Charges constatées d'avance (3)	9 243	2,14	15 785	3,44
TOTAL II	353 645	82,05	356 940	77,69
Charges à répartir sur plus. exer. (III)				
Primes de rembours. des empr. (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	430 994	100,00	459 432	100,00
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

(a) A ventiler, le cas échéant entre biens, d'une part, et services d'autre part.

B00358 - AGLCA

CABINET FECRA

BILAN PASSIF

	31/12/08	% bilan	31/12/07	% bilan
FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	105 618	24,51	105 110	22,88
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau (a)				
Résultat de l'exercice [excédent ou déficit] (b)	- 11 352	-2,63	508	0,11
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'invest. sur biens renouvelables				
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'invest. sur biens non renouvelables	208	0,05	5 387	1,17
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				
TOTAL I	94 474	21,92	111 006	24,16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	871	0,20	12 190	2,65
Provisions pour charges				
TOTAL II	871	0,20	12 190	2,65
FONDS DEBIES				
Sur subventions fonctionnement	1 905	0,44	2 500	0,54
Sur autres ressources				
TOTAL III	1 905	0,44	2 500	0,54
DETTES (1) (d)				
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des états de crédit (2)	11 093	2,57	40 220	8,75
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 200	0,28	1 200	0,26
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours	1 000	0,23	2 454	0,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	54 831	12,72	78 526	17,09
Dettes fiscales et sociales	183 239	42,52	192 126	41,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	66 013	15,32	18 641	4,06
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	16 365	3,80	568	0,12
TOTAL IV	333 743	77,44	333 736	72,64
Ecarts de conversion Passif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	430 994	100,00	459 432	100,00
ENGAGEMENTS DONNES				
(1) Dont à plus d'un an				
Dont à moins d'un an				
(2) Dont cbc et soldes créditeurs de banques			2 799	0,61
(3) Dont emprunts participatifs				

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit.

(c) Dettes sur achats ou prestations de services.

(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours.

B00358 - AGLCA

CABINET FECRA

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/08 au 31/12/08	du 01/01/07 au 31/12/07	Variation	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	5 467	21 473	- 16 005	-74,54
Production vendue (biens et services) (a)	432 670	517 994	- 85 323	-16,47
montant net du CA dont à l'exportation	438 138	539 467	- 101 329	-18,78
Production stockée (b)	- 3 782	2 530	- 6 313	-249,51
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	961 321	992 838	- 31 517	-3,17
Reprises sur prov., amort. et trsf. de charges	81 841	71 689	10 151	14,16
Cotisations	4 269	4 408	- 139	-3,15
Autres produits (hors cotisations)	19 457	23 570	- 4 113	-17,45
TOTAL I	1 501 244	1 634 504	- 133 260	-8,15
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises (c)				
Variation de stock (d)				
Achats de matières p. et autres approv.(c)	5 322	13 140	- 7 817	-59,50
Variation de stock (d)	508	3 345	- 2 837	-84,79
Autres achats et charges externes	439 709	564 799	- 125 090	-22,15
Impôts, taxes et versements assimilés	67 711	70 702	- 2 990	-4,23
Salaires et traitements	637 198	664 541	- 27 342	-4,11
Charges sociales	267 847	271 869	- 4 022	-1,48
Dotations aux amort., prov. et engagements:				
Sur immob.: dotations aux amort. (e)	45 199	57 187	- 11 988	-20,96
Sur immob.: dotations aux provisions				
Sur actif circulant: dotations aux prov.	1 084	2 657	- 1 573	-59,22
Pour risques et charges: dot. aux prov.		207	- 207	-100,00
Autres charges	5 049	4 316	733	16,99
TOTAL II	1 469 630	1 652 769	- 183 139	-11,08
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	31 614	- 18 264	49 879	273,09
Quotes-parts de résultat sur opérations faite en commun:				
Excédent ou déficit transféré III				
Déficit ou excédent transféré IV				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres VM, créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur prov. et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP	3 790	3 914	- 123	-3,15
TOTAL V	3 790	3 914	- 123	-3,15

B00358 - AGLCA

CABINET FECRA

Compte de résultat suite

	du 01/01/08 au 31/12/08	du 01/01/07 au 31/12/07	Variation	
			en valeur	en %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amort. et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	1 760	2 690	- 930	-34,57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL VI	1 760	2 690	- 930	-34,57
RESULTAT FINANCIER (v-VI)	2 030	1 223	806	65,96
RESULTAT COURANT (I-II+III-IV+V-VI)	33 644	- 17 041	50 686	297,43
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	4 404	9 189	- 4 785	-52,07
Sur opérations en capital	6 168	3 200	2 968	92,75
Reprises sur prov. et transferts de charges	3 000	4 900	- 1 900	-38,78
TOTAL VII	13 572	17 289	- 3 717	-21,50
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	58 505	11 339	47 166	415,94
Sur opérations en capital	333		333	
Dotations aux amort. et aux provisions	3 000	9 900	- 6 900	-69,70
TOTAL VIII	61 839	21 239	40 599	191,15
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 48 266	- 3 949	- 44 316	-1122,00
Impôts sur les bénéfices (IX)				
+ Report de ress. non util. des exerc. antérieurs (X)	141 583	210 716	- 69 133	-32,81
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)	138 314	189 217	- 50 903	-26,90
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	1 660 191	1 866 425	- 206 234	-11,05
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	1 671 543	1 865 916	- 194 373	-10,42
EXCEDENT OU DEFICIT	- 11 352	508	- 11 861	-2332,39
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
Charges				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite des biens				
Personnel bénévole				
TOTAL				
(1) Dont produits aff. à des exerc. antérieurs				
(2) Dont charges aff. à des exerc. antérieurs				
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes				
(b) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).				
(c) Y compris droits de douane				
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).				
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir				

Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, la société a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	15 ans
• Installations techniques	5 ans
• Matériel et outillage industriels	5 ans
• Logiciels	1 an

B00358 – AGLCA

CABINET FECRA

Règles et méthodes comptables

- Matériel de transport 5 ans
 - Matériel de bureau et informatique 3 et 5 ans
-

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés suivant l'avancement des services

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Engagements de retraite

L'Association souscrit à un fonds d'assurance pour la couverture de son engagement de retraite.
Aucun versement n'a été fait sur cet exercice

Autres informations significatives

La convention de délégation de Service Public relatif à la gestion des locaux collectifs et résidentiels conclue pour quatre années au 1^{er} janvier 2005 a été reconduite en l'état pour une année supplémentaire.

Sur le fondement de l'article L.80 du LPF, l'Association demande à bénéficier de la doctrine administrative permettant de sectoriser les activités lucratives de l'Association. Ainsi les activités soumises aux impôts commerciaux font l'objet d'un compte de résultat et bilans extraits des comptes globaux de l'Association.

Dans le cadre du dispositif DLA, l'association a perçu des fonds de l'Etat, de la CDC, du FSE et d'AG2I. Ces fonds affectés d'ingénierie du dispositif et au soutien du fonctionnement du bénéficiaire pour la réalisation de ses missions sont répartis suivant le tableau présenté ci-après en Fonds Dédies.

Un litige salarié a été traité en charge exceptionnelle pour un montant de 44 010 euros suite à une condamnation à payer.

Gabriel ROSNOBLET

Expert comptable

Commissaire aux comptes

A G L C A

Agence pour la gestion, la liaison et le conseil
aux associations

Association loi 1901
2 Boulevard Irène Joliot Curie
01000 Bourg en Bresse

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

AGLCA

Association loi 1901
2 Boulevard Irène Joliot Curie
01000 Bourg en Bresse

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de AGLCA – agence pour la gestion, la liaison et le conseil aux associations – tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations formulées pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les engagements à réaliser sont constatés en charges de l'exercice 2008 et les fonds dédiés corrélatifs sont détaillés dans l'annexe aux comptes annuels.

Les engagements pris par Aglca au titre des contrats de location de matériels d'une part et d'emprunt d'autre part, sont précisés dans l'annexe aux comptes annuels.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bourg en Bresse, le 25 mai 2009

Gabriel Rosnoble